

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6092

concernant la nomination de deux (2) étudiants au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU qu'il y a actuellement deux postes étudiants à pourvoir au sein du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil;

ATTENDU l'article 102 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-301);

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 30 avril 2017;

ATTENDU que les personnes proposées par l'AGE-UQO sont éligibles à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- Monsieur Joël Éric Olinga Mebada à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 19 juin 2017 au 18 juin 2019;
- Madame Samantha Villeneuve à titre de membre étudiant du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 19 juin 2017 au 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6093

concernant le rapport des activités du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour une période allant du 1^{er} mai 2016 au 30 septembre 2019, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 18 avril 2016, à accepter de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du CER de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle,
appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER la présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 : *Mesures prises par le/les établissements* du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6094

concernant des modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modification de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* élaboré par les membres du comité d'éthique de la recherche (CER);

ATTENDU la résolution du CER;

ATTENDU les explications du président du CER;

ATTENDU les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet révisé de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*;

D'AUTORISER l'entrée en vigueur, le 20 juin 2017, des modifications à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6095

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques de la candidate proposée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (342-CE-2657) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Docteure Anne Marie Bureau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6096

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (342-CE-2660) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Monsieur Robert Charlebois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6097

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques de la candidate proposée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (342-CE-2661) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Sheila Fraser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6098

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (342-CE-2659) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Docteur Jean Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU DÉVOILEMENT DU NOM DU RÉCIPIENDAIRE (1^{ER} NOVEMBRE 2017)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6099

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par le recteur et des notes biographiques du candidat proposé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, le recteur a pris avis de la commission des études (342-CE-2658) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Monsieur Camille Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6100

concernant une modification à la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 400-CA-6075 du conseil d'administration du 24 avril 2017 concernant la *Convention concernant la reproduction d'œuvres littéraires dans les établissements d'enseignement d'ordre universitaire* (COPIBEC) 2017-2021;

ATTENDU que ladite Convention engendre la mise à jour de la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement*, et plus particulièrement en ce qui concerne le pourcentage d'une œuvre pouvant être reproduite;

ATTENDU que l'Université est maintenant autorisée à reproduire 15 % d'une œuvre pour un même groupe cours;

ATTENDU le souhait d'uniformiser les pratiques de rédaction de politiques à l'UQO;

ATTENDU qu'il convient de modifier les deux premiers articles ainsi que le premier paragraphe de l'article 6.1 de la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER les deux premiers articles de la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement* par le remplacement du titre du premier article « Énoncé de principes » par « Préambule » et par l'abrogation de l'article 2;

DE REMPLACER le premier paragraphe de l'article 6.1 de la *Politique sur la reprographie de matériel didactique à des fins d'enseignement* :

« Aux termes de la Convention, COPIBEC accorde aux universités du Québec l'autorisation de photocopier les œuvres du répertoire de COPIBEC. Les reproductions doivent être utilisées uniquement comme matériel didactique à des fins d'enseignement. L'Université est autorisée à reproduire le moindre de 25 pages ou de 10 % de l'œuvre pour un même groupe cours. Toutefois, malgré ce qui précède, l'Université est autorisée à reproduire la totalité d'un article et la totalité d'un chapitre n'excédant pas 20 % d'un livre »;

Par :

« Aux termes de la Convention, COPIBEC accorde aux universités du Québec l'autorisation de photocopier les œuvres du répertoire de COPIBEC. Les reproductions doivent être utilisées uniquement comme matériel didactique à des fins d'enseignement. L'Université est autorisée à reproduire **15 %** de l'œuvre pour un même groupe cours. Toutefois, malgré ce qui précède, l'Université est autorisée à reproduire la totalité d'un article et la totalité d'un chapitre n'excédant pas 20 % d'un livre ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6101

concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU que l'article 57 du *Règlement général* prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU que l'article 97 du *Règlement général*, en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, prévoit que le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications du secrétaire général;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (en mai ou en juin) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (en septembre ou en octobre), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) approuver l'engagement des professeurs;
- b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$), mais n'excède pas le montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$), sauf dans tous les cas lorsque le financement provient des subventions de recherche;
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Code de conduite* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*;
- h) la création de comités temporaires en conformité des articles 80 et 82 du *Règlement général*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6102

concernant l'adoption du *Règlement des études de cycles supérieurs*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'exercice de révision du *Régime des études de cycles supérieurs*, qui a mené à la production du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU les commentaires reçus lors de la consultation, qui s'est tenue au printemps 2016;

ATTENDU l'analyse de ces commentaires et leur intégration, le cas échéant, au texte du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la recommandation de la commission des études à l'effet d'adopter le nouveau *Règlement des études de cycles supérieurs* (résolution 342-CE-2662);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le nouveau *Règlement des études de cycles supérieurs* et de convenir de son entrée en vigueur le 1^{er} mai 2018.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6103

concernant l'affectation, à titre de cadre de remplacement, au poste de directrice adjointe aux relations de travail au Service des ressources humaines

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance au poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines depuis le 24 avril dernier;

ATTENDU qu'avant de doter ce poste, il convient de réfléchir aux procédures et modalités à mettre en place afin de bien encadrer l'exécution des différentes tâches et responsabilités;

ATTENDU l'intérêt de l'Université de maintenir une personne au poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'AFFECTER madame Isabelle Lambert à titre de cadre de remplacement au poste de directrice adjointe aux relations de travail au Service des ressources humaines, et ce, jusqu'au 30 avril 2018 au plus tard;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'affectation de madame Isabelle Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6104

concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2017

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 7 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation favorable du comité réseau sur les assurances collectives, formulée le 12 mai 2017, relativement au renouvellement des contrats d'assurance collective au 1^{er} juin 2017;

ATTENDU la résolution 2017-5-AG-R-60 adoptée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec le 31 mai 2017;

ATTENDU que les établissements membres de l'Université du Québec doivent ratifier le renouvellement des contrats d'assurance collective réseau;

ATTENDU qu'il est de la juridiction du conseil d'administration de ratifier ce renouvellement de contrat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Merleau, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les propositions de renouvellement des contrats d'assurance collective de Desjardins Sécurité financière et de Financière Manuvie pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018 et les ajustements de primes en découlant;

DE RATIFIER le renouvellement des contrats précités et de transmettre copie de cette résolution au secrétaire général de l'Université du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6105

concernant l'octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

ATTENDU la nécessité d'offrir des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la proposition soumise par la COOPSCO des Laurentides;

ATTENDU le contexte particulier d'opération de services alimentaires au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme à la COOPSCO des Laurentides, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat pour la gestion et l'exploitation des services alimentaires au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6106

concernant l'octroi d'un contrat pour la gestion et l'exploitation des services de librairie au campus de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

ATTENDU la nécessité d'offrir des services de librairie au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la proposition soumise par la COOPSCO des Laurentides;

ATTENDU le contexte particulier d'opération de services de librairie au centre-ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'octroi du contrat pour la gestion et l'exploitation des services de librairie au campus de Saint-Jérôme à la COOPSCO des Laurentides, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020;

DE MANDATER ET D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général à négocier et à signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le contrat de prestation de services de la librairie au campus de Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6107

concernant l'émission d'attestation d'études – programmes courts de premier et de deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste d'étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 342-CE-2655 de la commission des études du 8 juin 2017;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiant(e) s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6108

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire »;

ATTENDU l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.8 du *Régime des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019;

ATTENDU la résolution 341-CE-2647 adoptée par la commission des études du 18 mai 2017;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par monsieur Dimitri della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2018-2019;

DE FIXER la date retenue pour la semaine d'études du trimestre d'hiver 2019 en fonction du moment retenu pour la semaine de relâche scolaire des niveaux primaire et secondaire de la façon suivante :

- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent la même semaine, de retenir ce moment pour la semaine d'études de l'UQO;
- si les commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides utilisent des semaines différentes, que la question soit soumise à nouveau au conseil d'administration après avoir fait l'objet d'une recommandation spécifique de la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6109

concernant une dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour un contrat de recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la demande de financement déposée par le professeur François Lorenzetti, du Département des sciences naturelles, à la MRC de Papineau dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts dont la gestion lui a été confiée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

ATTENDU la décision de la MRC d'accorder le financement au professeur Lorenzetti pour le projet « Inventaires et travaux sylvicoles en lien avec les espèces envahissantes dans les bandes riveraines », projet qui permettra de mettre en place des terrains qui pourront servir à la recherche dans le cadre du programme de recherche que le professeur Lorenzetti développe sur les impacts de l'agrile (une espèce envahissante) sur les forêts naturelles;

ATTENDU que le professeur Lorenzetti entend recruter des étudiants aux cycles supérieurs qui pourront mener leur recherche sur les terrains de recherche générés par le financement confirmé par la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de l'UQO et qui fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 40 % pour les contrats de recherche;

ATTENDU que la demande déposée dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* ne peut inclure aucuns frais d'administration;

ATTENDU que le professeur Lorenzetti est disposé à ne pas réclamer les 15 % de frais indirects pour soutenir les frais indirects de proximité;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la dérogation à l'effet de lever entièrement la perception des frais indirects pour le contrat du professeur François Lorenzetti intitulé *Inventaires et travaux sylvicoles en lien avec les espèces envahissantes dans les bandes riveraines*, dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, programme géré localement par les MRC, en l'occurrence la MRC de Papineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6110

concernant le projet de suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à compter du trimestre d'automne 2017

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 147-CMSA-17-04-26-05 du conseil de module des sciences de l'administration, adoptée lors de sa cent-quarante-septième réunion, tenue le 26 avril 2017;

ATTENDU la résolution de la commission des études (342-CE-2676) quant à une recommandation aux membres du conseil d'administration à l'effet d'approuver le projet de suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à compter du trimestre d'automne 2017;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Rokia Missaoui,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au certificat en administration, option marketing (412T), au Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie, à compter du trimestre d'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6111

concernant le projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution UQO-ME-17-02-21-114 extraite du procès-verbal de la première partie de la 121^e réunion du conseil de module de l'éducation, tenue le 21 février 2017;

ATTENDU les justifications exprimées dans le triptyque;

ATTENDU la résolution de la commission des études (342-CE-2666) quant à une recommandation aux membres du conseil d'administration à l'effet d'approuver le projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950);

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification des préalables au baccalauréat en enseignement au secondaire, concentration mathématiques (7950).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6112

concernant le projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM) »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du projet de loi 90 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, le 14 juin 2002;

ATTENDU l'adoption du projet de loi no 21 : loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en juin 2009;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS) souhaite que sur une période de 10 ans, 2 000 infirmières praticiennes (IPS) soient rendues disponibles pour le réseau, afin que ces professionnelles puissent contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services;

ATTENDU le projet d'ajout du profil « Santé mentale » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM) »;

ATTENDU l'extrait no 38 du procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire du comité des programmes de maîtrise (3259) et de DESS (3299) en sciences infirmières, tenue le 31 mars 2017;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études du 25 avril 2017 (110-SCE-253) donnant un avis favorable à ce projet d'ajout;

ATTENDU la résolution de la commission des études du 18 mai 2017 (341-CE-2649) recommandant au conseil d'administration l'ouverture des admissions au profil « Santé mentale » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Michel Merleau,

IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR le profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière spécialisée en santé mentale (IPS-SM) » à compter de l'automne 2017;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6112

concernant le projet d'ajout du profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPS-SM) »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

D'OUVRIR les admissions au profil « Santé mentale » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6113

concernant le projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPS-SP) »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du projet de loi 90 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, le 14 juin 2002;

ATTENDU l'adoption du projet de loi no 21 : loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en juin 2009;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS) souhaite que sur une période de 10 ans, 2 000 infirmières praticiennes (IPS) soient rendues disponibles pour le réseau, afin que ces professionnelles puissent contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services;

ATTENDU le projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPS-SP) »;

ATTENDU l'extrait no 39 du procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire du comité des programmes de maîtrise (3259) et de DESS (3299) en sciences infirmières, tenue le 31 mars 2017;

ATTENDU la résolution de la sous-commission des études du 25 avril 2017 (110-SCE-252) donnant un avis favorable à ce projet d'ajout;

ATTENDU la résolution de la commission des études du 18 mai 2017 (341-CE-2648) recommandant au conseil d'administration l'ouverture des admissions au profil « Soins pédiatriques » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

D'OFFRIR le profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière spécialisée en soins pédiatriques (IPS-SP) » à compter de l'automne 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6113

concernant le projet d'ajout du profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) offerts conjointement avec les établissements du réseau du Québec (UQ) « Infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPS-SP) »

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

D'OUVRIR les admissions au profil « Soins pédiatriques » au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6114

concernant le projet de contingentement des admissions au diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (3599) au profil soins de première ligne (3299-IPS-SPL), au profil santé mentale (2261-IPS-SM) et au profil soins pédiatriques (XXX-IPS-SP)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du projet de loi 90 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé, le 14 juin 2002;

ATTENDU l'adoption du projet de loi no 21 : loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) en juin 2009;

ATTENDU que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MESS) souhaite que sur une période de 10 ans, 2 000 infirmières praticiennes (IPS) soient rendues disponibles pour le réseau, afin que ces professionnelles puissent contribuer à l'amélioration de l'accessibilité aux soins et services;

ATTENDU la résolution 391-CA-5991 concernant les admissions au DESS en sciences infirmières-soins de première ligne (3299);

ATTENDU l'extrait no 40 du procès-verbal de la 4^e réunion extraordinaire du comité des programmes maîtrise (3259) et DESS (3299) en sciences infirmières menant au titre d'« infirmière praticienne spécialisée » (IPS) en soins de première ligne, tenue le 31 mars 2017;

ATTENDU la résolution de la commission des études du 18 mai 2017 (341-CE-2650) recommandant au conseil d'administration l'ouverture des admissions au profil « Santé mentale » au DESS en sciences infirmières (3599) et à la maîtrise en sciences infirmières (3565) aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice en enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la hausse du contingentement des admissions au DESS en sciences infirmières (3599) au profil soins de première ligne (3299-IPS-SPL), au profil santé mentale (2261-IPS-SM) et au profil soins pédiatriques (XXX-IPS-SP), pour un total de 50 étudiants par année, aux trimestres d'automne, selon le régime d'études à temps complet, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter de l'automne 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6115

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention spécialisée en éthique ou en interdisciplinarité;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 24 avril 2017;

ATTENDU la résolution UQO-DTD-996 de l'Assemblée départementale du Département de travail social tenue le 24 avril 2017, recommandant l'embauche de madame Célyne Lalande;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Célyne Lalande;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par madame Louise Briand,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Célyne Lalande à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention spécialisée en éthique ou en interdisciplinarité » au Département de travail social, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 avril 2019;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de madame Célyne Lalande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6116

concernant l'embauche d'un professeur sous octroi au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur sous octroi dans le domaine de l'informatique;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 5 avril 2017;

ATTENDU la résolution INF 2999 de l'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 8 avril 2017, recommandant l'embauche de monsieur Anis Boubaker;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Anis Boubaker;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Anis Boubaker à titre de professeur sous octroi au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 30 juin 2018;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Anis Boubaker.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6117

concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la gestion des soins infirmiers;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection en date du 31 mai 2017;

ATTENDU l'extrait no 1034 du procès-verbal de l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 2 juin 2017, recommandant l'embauche de monsieur Gilles Coulombe;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Gilles Coulombe;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie B. de Grosbois, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Gilles Coulombe à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « Gestion des soins infirmiers » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour la période débutant le 1^{er} juillet 2017 et se terminant le 31 décembre 2017;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche pour procéder à l'embauche de monsieur Gilles Coulombe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6118

concernant la nomination de six (6) membres au comité d'éthique de la recherche

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 15 mars et les rappels au même effet le 30 mars et le 5 avril 2017, pour la nomination de trois (3) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU les formulaires de mise en candidature reçus au secrétariat général;

ATTENDU la résolution du comité d'éthique et de la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les trois (3) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 20 juin 2017 au 19 juin 2020 :

- Monsieur Jacques-Bernard Gauthier, professeur au Département des sciences administratives;
- Monsieur Nabil Messabia, professeur au Département des sciences comptables;
- Madame Ruth Phillion, professeure au Département des sciences de l'éducation;

DE NOMMER les deux (2) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membres connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020 :

- Monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives;
- Madame Geneviève Forest, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie;

DE NOMMER la personne suivante au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre versé en éthique pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2020 :

- Monsieur Louis Perron, éthicien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6119

concernant la nomination d'un étudiant au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la recommandation de l'AGE-UQO;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie,
appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- Madame Véronique Gauthier à titre de membre étudiant de premier cycle au comité de santé, sécurité et prévention, et ce, pour un mandat débutant le 20 juin 2017 et se terminant le 30 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6120

concernant la nomination d'un (1) professeur à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU le *Règlement général I* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la fin de mandat d'un membre le 27 avril 2017;

ATTENDU la convocation conjointe du secrétaire général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 3 mai 2017, et la désignation d'un professeur appelé à combler un (1) poste;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem,
appuyée par madame Samantha Villeneuve,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Louise Brunette, professeure au Département d'études langagières, membre de la commission des études à titre de professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 20 juin 2017 au 19 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6121

concernant la nomination de trois (3) membres au comité exécutif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 95 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 56.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer monsieur Michal Iglewski qui a perdu qualité le 22 mars 2017;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, qui a perdu qualité le 9 janvier 2017;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer madame Dominique Toupin, qui a démissionné en date du 29 mai 2017;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance et la recommandation du recteur et de la présidente du comité exécutif;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER au comité exécutif :

- Madame Rokia Missaoui, siégeant à titre de membre interne, pour un mandat de deux ans, soit du 19 juin 2017 au 18 juin 2019;
- Monsieur Joël Éric Olinga Mebada, siégeant à titre de membre interne, pour un mandat de deux ans, soit du 19 juin 2017 au 18 juin 2019;
- Monsieur Michel Merleau, siégeant à titre de membre externe, pour un mandat de deux ans, soit du 19 juin 2017 au 18 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 401-CA-6122

concernant la nomination d'un membre au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais et désignation d'une personne agissant à titre de président

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent unième réunion tenue le lundi 19 juin 2017 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 81 du *Règlement général*;

ATTENDU la composition du comité d'audit externe pour l'année 2016-2017;

ATTENDU que le mandat des membres du comité d'audit externe pour l'année 2016-2017 prend fin en septembre 2017;

ATTENDU que madame Dominique Toupin a informé la présidente du conseil d'administration de sa démission du comité d'audit externe;

ATTENDU que madame Dominique Toupin était également présidente du comité d'audit externe;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiquées en séance par la ou les personnes éligibles;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils,
appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Claude Chénier à titre de membre du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, jusqu'à la nomination des membres du comité d'audit externe pour l'année 2017-2018, en septembre 2017;

DE DÉSIGNER monsieur Claude Chénier à titre de président du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour la durée non écoulée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy
Secrétaire général